

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DU RHONE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2015/820

Renouvellement de la convention cadre entre la Ville de Lyon et Lyon Sport Métropole.

Délégation Générale aux ressources humaines

Rapporteur : M. CLAISSE Gérard

SEANCE DU 19 JANVIER 2015

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 23 JANVIER 2015

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 12 JANVIER 2015

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA
SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 22 JANVIER 2015

PRESIDENT : M. COLLOMB Gérard

SECRETAIRE ELU : Mme HAJRI Mina

PRESENTS : M. COLLOMB, M. KEPENEKIAN, Mme BRUGNERA, M. SECHERESSE, Mme AIT MATEH, M. BRUMM, Mme GAY, M. CORAZZOL, Mme BOUZERDA, M. GIORDANO, Mme CONDEMINE, M. CLAISSE, Mme DOGNIN-SAUZE, M. DURAND, Mme REYNAUD, M. LE FAOU, Mme RIVOIRE, Mme RABATEL, M. CUCHERAT, Mme BESSON, M. GRABER, Mme FRIH, M. DAVID, Mme NACHURY, M. FENECH, Mme LEVY, M. BLACHE, Mme BALAS, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme SERVIEN, Mme BLEY, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, Mme ROLLAND-VANNINI, M. MALESKI, M. KISMOUNE, Mme PICOT, M. BRAILLARD, Mme BERRA, M. BERAT, M. TOURAIN, M. COULON, Mme FONDEUR, Mme BURILLON, M. PELAEZ, M. LEVY, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, Mme MANOUKIAN, M. JULIEN-LAFERRIERE, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. HAVARD, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. ROYER, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. REMY, M. BERNARD, M. BOUDOT, Mme MADELEINE, Mme BAUME

ABSENTS EXCUSES ET DÉPÔTS DE POUVOIRS :

ABSENTS NON EXCUSES :

2015/820 - RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION CADRE ENTRE LA VILLE DE LYON ET LYON SPORT METROPOLE. (DÉLÉGATION GÉNÉRALE AUX RESSOURCES HUMAINES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 7 janvier 2015 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

L'Association Sportive de la Communauté Urbaine de Lyon, dénommée « Lyon Sport Métropole » depuis l'assemblée générale de l'Association du 13 décembre 2013, a été créée en 1970.

Elle a pour objet d'offrir à ses adhérents (membres des personnels de la Communauté Urbaine de Lyon, de la Ville de Lyon et d'autres collectivités adhérentes) les moyens de pratiquer toutes les activités sportives, qu'elle organise sous forme de sections.

A ce titre, elle reçoit des collectivités des subventions de fonctionnement, ainsi que les moyens en locaux et/ou en équipements et/ou en personnel mis à disposition par certaines collectivités, dont la Ville de Lyon.

La délibération n° 2013/6153 du 20 décembre 2013 a autorisé la signature d'une convention entre l'Association « Lyon Sport Métropole » et la Ville de Lyon, pour l'année 2014.

La Ville de Lyon souhaite renouveler le partenariat par la signature d'une nouvelle convention, conclue pour une durée d'un an, à compter du 1^{er} janvier 2015, qui reconduit les modes d'attribution de la subvention en deux parties :

- une partie forfaitaire liée aux activités offertes par l'Association, fixée pour 2015 à 92 299 euros ;
- une seconde partie correspondant, conformément à la délibération n° 1982/3095 du 25 octobre 1982, à la rémunération de l'agent chargé du fonctionnement du club house de l'ASCUL, fixée à 28 783 euros.

Le montant de la subvention globale s'établit à 121 082 euros pour 2015.

Par ailleurs, par délibération n° 2010/2181, le Conseil municipal a autorisé la signature d'une convention d'occupation temporaire du domaine public à titre gratuit, pour les locaux situés 33 bis cours du Général Giraud, qui peut être prorogée par tacite reconduction jusqu'en 2022.

Vu les délibérations n° 1982/3095 du 25 octobre 1982, n° 2010/2181 du 1^{er} mars 2010 et n° 2013/6153 du 20 décembre 2013 ;

Vu ladite convention ;

Ouï l'avis de la commission Ressources Humaines ;

DELIBERE

1- La convention cadre de renouvellement de partenariat susvisée, établie entre la Ville de Lyon et l'Association « Lyon Sport Métropole » (LSM)), est approuvée.

2- M. le Maire est autorisé à signer ledit document.

3- Les dépenses en résultant, soit 121 082 euros, seront prélevées sur les crédits inscrits à l'exercice 2015, comme suit :

- budget 01 : 117 527 euros
- budget 03 : 868 euros
- budget 06 : 117 euros
- budget 07 : 2 570 euros.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

G. CLAISSE